

L'An DEUX MIL ONZE

et le Sept AVRIL

à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

PRESENTS : Mme BRUGIRARD F- Mrs BUTIN N- CROZET G- PERRIN R- PHILIPPON M- DURAND G- BORDIN P- PION G- COHAS D

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : ROUX M

Absents :

Secrétaire de séance : PION G

N° 11

Objet : Assainissement : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 - Affectation du résultat

Monsieur CROZET Guy, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif 2010 du *Budget Assainissement*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN :

Section d'investissement

Excédent 2010	:	+	296.68
Report	:	+	16 647.93
Excédent cumulé	:	+	16 944.61

Section d'exploitation

Excédent 2010	:	+	762.35
Report	:	+	10 729.37
Excédent cumulé	:	+	11 491.72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'APPROUVER** le compte administratif 2010, et le compte de gestion du receveur,
- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
11 491.72 Euros en report à nouveau à la ligne budgétaire 002 au budget primitif 2011.

12-2011

Objet : Collectivité : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 - Affectation du résultat

Monsieur PHILIPPON Marc, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif 2010 du *Budget Collectivité*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN

Section d'investissement

Déficit 2010	:	+	59 195.14
Report	:	-	7 002.19
Déficit cumulé	:	+	52 192.95

Section d'exploitation

Excédent 2010	:	+	112 541.40
---------------	---	---	------------

Report : + 507 365.36
Excédent cumulé : + 619 906.76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'APPROUVER** le compte administratif 2010, et le compte de gestion du receveur,
- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 619 906.76 € en report à nouveau à la ligne budgétaire 002 au budget primitif 2010.

13-2011

Objet : modification des statuts de la CCPU :

La communauté de commune a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1996.

Les compétences étaient limitées aux compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace) et aux compétences optionnelles suivantes : action en faveur du développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, élimination et valorisation des déchets, politique du logement et du cadre de vie, action sociale, assainissement individuel, création et aménagement de la voirie communautaire, prestation de services et contrat de mandat.

Sur une proposition formulée par le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé le conseil communautaire s'est réuni le 24 février 2011 pour décider la modification statutaire suivante :

- *extension de la compétence action sociale, ajout de deux alinéas à l'article 3-2-5 :*

« 3/ Réalisation d'une maison de santé Pluridisciplinaire.

4/ Actions en faveur du maintien et de l'installation de professionnels de santé sur le territoire intercommunal. »

Ces modifications pourraient ainsi permettre de clarifier les compétences de la Communauté de Communes en la matière.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par *l'assemblée communautaire* lors de sa réunion du 24 février 2011 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
- de demander à M. le Préfet de la LOIRE de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Où l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la modification des statuts telle que proposée et votée par l'assemblée communautaire lors de sa réunion du 24 février 2011

14-2011

Objet : Signalisation et marquage de sécurité

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux effectués l'an dernier pour améliorer la sécurité au niveau du carrefour de la Rondy qui débouche sur le CD 20...à présent pour améliorer encore plus la sécurité, la commission voirie propose à

différentes intersections de la commune de mettre en place une signalisation de type « cédez le passage » dans le but de clarifier les règles de priorités en matière de circulation. En effet, tous les usagers des routes départementales qui sillonnent la commune ne perçoivent pas suffisamment les règles et sont mis en danger et peuvent créer des infractions.

A cette fin, différents devis sont présentés

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide :

- d'opérer une mise en place d'une signalisation de type « cédez le passage » à différentes intersections de la commune en prenant comme référence les devis de la SARL CHARVOLIN - DESSERTINE pour le marquage soit un coût HT de 495.00€ et de SEMIO pour la signalisation soit 3443.67€ HT
- de demander une subvention au Conseil Général puisque ce programme permettrait aussi de sécuriser les départementales traversant la commune
- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre ce programme.

15-2011

Objet : Vote des budgets primitifs 2011 de la commune et du service Assainissement

- Commune :

Monsieur Le Maire présente le *Budget primitif 2011* de la Commune :

Section de fonctionnement

Dépenses :	+	837 986.76
Recettes :	+	837 986.76

Section d'investissement

Dépenses :	+	390 987.07
Recettes :	+	390 987.07

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident par 10 voix Pour:

- d'APPROUVER le budget 2011 qui s'équilibre en dépenses et recettes à
- -837 986.76 € pour la section de fonctionnement
- 390 987.07 € pour la section d'investissement
- Service assainissement

Monsieur Le Maire présente le *Budget primitif 2011* de l'Assainissement :

Section de fonctionnement

Dépenses :	+	18 314.75
Recettes :	+	18 314.75

Section d'investissement

Dépenses :	+	21 814.32
Recettes :	+	21 814.32

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident par 9 voix Pour:

- d'APPROUVER le budget 2011 qui s'équilibre en dépenses et recettes à

-- 18 314.75 € pour la section de fonctionnement

-- 21 814.32 € pour la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
11-2011 : Assainissement : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 - Affectation du résultat
12-2011 : Collectivité : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 - Affectation du résultat
13-2011 : modification des statuts de la CCPU :
14-2011 : Signalisation et marquage de sécurité
15-2011 : Vote des budgets primitifs 2011 : commune et service assainissement

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE		
COHAS DIDIER		
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE	Absente	
PERRIN RAYMOND, Maire		